



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)

En exécution de l'art. 48a LTC sur la sécurité des informations et des infrastructures et services de télécommunication, le projet de modification de l'OST vise à édicter des dispositions sur le signalement de perturbations, la lutte contre les manipulations non autorisées d'installations de télécommunication et l'exploitation des réseaux de radiocommunication mobile de cinquième génération.

Date d'ouverture: 3 décembre 2021

Date limite: 18 mars 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/101/cons_1

10 décembre 2021

Chancellerie fédérale

